



LABORATOIRE D'ECONOMIE DE LA PRODUCTION
ET DE L'INTEGRATION INTERNATIONALE

UMR 5252 CNRS - UPMF

CAHIER DE RECHERCHE

N° 9

Les contraintes à la stabilisation du modèle pétrolier russe

Sylvain Rossiaud¹
Catherine Locatelli²

mai 2008

¹ Doctorant LEPII

² Chargée de recherches LEPII

Résumé

Le ralentissement de la croissance de la production pétrolière russe, observé depuis 2005, relance le débat relatif aux perspectives de production à moyen/long terme du 2ème producteur mondial de pétrole. Cette évolution s'explique par les caractéristiques technico-économiques du secteur pétrolier russe (niveau des ressources, rythme de déplétion des gisements...) mais également par les incertitudes relatives au cadre institutionnel et organisationnel défini par l'Etat russe pour réguler les activités des compagnies pétrolières. Le modèle organisationnel et le cadre institutionnel de l'industrie pétrolière russe, définis au travers de la privatisation des années 1990, sont loin d'être stabilisés. Aujourd'hui on assiste à un accroissement du rôle des compagnies à capitaux majoritairement publics, Rosneft et Gazprom, dans les opérations d'exploration-production. Il s'agit ici d'étudier les tenants et les aboutissants de la reprise en mains de l'industrie pétrolière par l'Etat russe ainsi que la possibilité de voir se stabiliser, et si oui selon quelles modalités, le cadre institutionnel au sein duquel les opérateurs évoluent.

Les contraintes à la stabilisation du modèle pétrolier russe

S. Rossiaud, C. Locatelli,
Université de Grenoble, CNRS
Mai 2008

Le ralentissement de la croissance de la production pétrolière russe, observé depuis 2005, relance le débat relatif aux perspectives de production à moyen/long terme de l'actuel deuxième producteur mondial de pétrole. Les caractéristiques géologiques et technico-économiques du secteur pétrolier russe (niveau des ressources, rythme de déplétion des gisements...) constituent bien sûr les contraintes structurelles de l'évolution future de la production (Grace, 2005). Peut-être plus importants néanmoins, et également source d'une incertitude prégnante sont les facteurs « *above ground* », c'est-à-dire le cadre institutionnel et organisationnel défini par l'Etat russe pour réguler les activités des compagnies pétrolières (Sagers, 2006a ; Dienes, 2004). Ce cadre institutionnel va déterminer la structure incitative s'exerçant sur les opérateurs dans la définition de leurs stratégies d'investissements et de gestion de la ressource pétrolière (North, 1990). Partant, il constitue un élément essentiel du profil probable de la production russe.

Près de quinze années après la réorganisation-privatisation de l'industrie pétrolière russe entreprise dans le cadre du processus de transition, force est de constater que le modèle organisationnel et le cadre institutionnel de cette industrie, sont loin d'être stabilisés. Les réformes du milieu des années 1990 ont structuré ce secteur autour d'un oligopole de firmes privées verticalement intégrées. Aujourd'hui on assiste à un ajustement de ce modèle organisationnel avec l'accroissement du rôle des compagnies à capitaux majoritairement publics, Rosneft et Gazprom, dans les opérations d'exploration-production. Cette évolution, favorisée dans une large mesure par des actions plus ou moins discrétionnaires de l'Etat fédéral, est principalement la résultante de la prise de contrôle par ces compagnies d'actifs et/ou de licences détenus auparavant par des capitaux privés. Selon la conceptualisation d'Aslund, il se substitue actuellement au modèle libéral de la fin des années 1990 un modèle de capitalisme d'Etat dans lequel ce dernier entend contrôler plus directement, par le biais de ses compagnies nationales, les activités d'exploration-production (Aslund, 2006). De manière concomitante à cette réorganisation, une modification du cadre institutionnel régulant l'activité des opérateurs est en cours de négociation en Russie. En témoignent les débats actuels entre ces derniers et les autorités concernant une possible réforme du régime fiscal ainsi que ceux relatifs à la refonte, maintes fois envisagée par les autorités et jusqu'alors restée lettre morte, de la *Subsoil Law* qui régule les activités d'exploration-production des ressources naturelles en Russie (Skyner, 2005).

Il s'agit ici d'étudier les tenants et les aboutissants de la reprise en mains de l'industrie pétrolière par l'Etat russe ainsi que la possibilité de voir se stabiliser, et si oui selon quelles modalités, le cadre institutionnel au sein duquel les opérateurs évoluent. Quelle est la logique qui sous-tend la réorganisation actuelle impulsée par l'Etat ? Quelles sont

les contraintes que ce dernier rencontre pour atteindre ses objectifs ? Quelles sont les incertitudes qui perdurent ? Au travers des éléments de réponse apportés, l'enjeu est d'esquisser les incitations susceptibles de s'exercer sur les compagnies opérant en Russie et d'en tirer par là même certaines conclusions relatives aux perspectives possibles de production à moyen/long terme.

Dès lors que l'intérêt se porte sur l'augmentation du rôle de l'Etat dans l'industrie pétrolière, certains observateurs avancent trois points de vue complémentaires (Milov et al., 2006 ; Aslund, 2006 ; Sagers, 2006b). En premier lieu, il est impossible de caractériser les actions récentes de l'Etat comme relevant d'une politique énergétique cohérente. La reprise en main n'est compréhensible que si on la considère comme soutenue par des intérêts politiques de court terme. En second lieu, cette tendance interventionniste fait peser une contrainte forte sur les perspectives de croissance de la production pétrolière. Si le modèle libéral qui structure l'industrie pétrolière russe à la fin des années 1990 et au début des années 2000 s'est montré apte à permettre une hausse importante de la production, l'intervention de plus en plus importante de l'Etat constitue une atteinte à la stabilité du « climat d'investissement » pour les compagnies privées. Ce facteur, conjugué à l'inefficacité des compagnies publiques, laisse entrevoir des possibilités de croissance de la production faibles. A cet égard, la diminution du taux de croissance depuis 2005 ainsi que la baisse absolue du niveau de production observée en janvier 2008, et ce pour la première fois depuis dix ans (*PIW*, 11/02/2008), découlent principalement de la mise en place du modèle de capitalisme d'état. Enfin, en raison de la part prépondérante jouée par les compagnies pétrolières privées dans la croissance économique depuis 1999, l'interventionnisme croissant de l'Etat russe dans l'industrie pétrolière est considéré comme l'obstacle majeur au maintien d'un rythme de croissance économique soutenu (Ahrend, 2006).

En contraste à ces prises de position, il est ici argumenté que la reprise en main de l'Etat peut faire sens au regard de ses intérêts relatifs à la gestion de ses ressources en terre. L'hypothèse de base, permettant d'expliquer la réorganisation actuelle de l'industrie pétrolière, est que l'on assiste depuis le début des années 2000 à une modification de la hiérarchie institutionnelle. Ce concept est le prolongement de la réflexion portant sur l'hypothèse de liens de complémentarité entre les différentes institutions de coordination : l'effectivité et l'efficacité d'une institution dépendent de la manière dont elle s'articule avec les institutions prévalentes au sein d'une économie (Aoki, 2001). Dans ce sens, les institutions hiérarchiquement premières sont celles qui déterminent tout à la fois l'efficacité et la faisabilité de mise en œuvre d'institutions de coordination complémentaires (Amable, 2005). A notre sens, la modification de la hiérarchie institutionnelle observée au sein de l'industrie pétrolière tient à la volonté désormais clairement affichée de l'Etat fédéral d'assurer l'effectivité de ses droits de propriété sur les ressources en terre. (Balzer, 2005). Force est de constater que, durant la période eltsinienne, celui-ci s'est vu à la fois incapable de capter la part de la rente pétrolière lui revenant de droit et de faire prendre en considération par les opérateurs privés ses intérêts propres dans la gestion de la ressource pétrolière. C'est donc principalement au regard de la volonté étatique de changer cet état de fait que sont appréhendés les objectifs de la reprise en main de l'Etat, et les contraintes et contradictions auxquelles ce dernier est

confronté pour atteindre cet objectif. En particulier, nous montrons que les intérêts des autorités russes ne peuvent être pleinement satisfaits au sein du cadre institutionnel et organisationnel du modèle libéral. En cause sont les difficultés rencontrées pour assurer l'effectivité des institutions de coordination adéquates (sécurisation des droits de propriété privés sur les actifs, régime fiscal suffisamment flexible, politique d'attribution des licences adaptée). Dans cette perspective, la volonté d'accentuer le rôle des compagnies publiques dans les opérations de l'amont pétrolier n'est pas sans fondement. Les compagnies nationales peuvent être considérées comme un arrangement organisationnel permettant d'augmenter la cohérence du modèle russe et assurer ainsi l'effectivité des institutions de coordination.

Cet article se scinde en deux parties. Il met tout d'abord en évidence les facteurs qui ont présidé à l'importante hausse de la production pétrolière russe entre 1999 et 2004, dans le cadre du modèle libéral. Il est rappelé que cette hausse résulte essentiellement des stratégies court termistes, et donc difficilement soutenables, des principales compagnies privées. Dans cette perspective, le modèle libéral est apparu problématique aux yeux des autorités. Il est ensuite argumenté que les stratégies court termistes sont la résultante de l'ineffectivité des droits de propriété privés sur les actifs. Le second point mobilise l'analyse de la complémentarité institutionnelle de la nouvelle économie institutionnelle (NEI) afin de faire apparaître les marges de manœuvre restreintes qui s'offrent aux autorités russes pour modifier le cadre contractuel de manière à inciter les opérateurs privés à s'inscrire dans un horizon temporel plus long. Il est argumenté que les caractéristiques de l'environnement institutionnel russe posent des contraintes fortes à l'amélioration de ce cadre contractuel. En particulier, il induit des coûts de contrôle *ex post* trop importants pour l'Etat afin de se prémunir contre les comportements opportunistes des compagnies. Dans cette perspective, l'augmentation du rôle des compagnies publiques au sein des consortiums peut être appréhendée comme un arrangement organisationnel permettant d'introduire une plus grande cohérence au sein du modèle pétrolier russe. Si les autorités profitent de la réduction des déficits informationnels permise par cet arrangement, une modification adéquate du cadre contractuel pourrait être envisagée.

I – Structure, dynamique et « impasse institutionnelle » du modèle libéral

Les objectifs assignés par les autorités à la réorganisation actuelle de l'industrie pétrolière russe ne peuvent sans doute être saisis que par l'analyse du modèle libéral qui émerge des réformes du début des années 1990. Ce modèle a indéniablement permis une certaine rationalisation de la production pétrolière par les compagnies privées et s'est montré apte à assurer une forte hausse de la production depuis 1999. Néanmoins, sa dynamique peut paraître problématique aux yeux de l'Etat dans la mesure où elle se fonde principalement sur les stratégies court termistes des principales compagnies.

1. Structure du modèle libéral : un oligopole pétrolier privé

Le « modèle pétrolier » initié par la réforme du début des années 1990 tentait d'articuler un modèle organisationnel centré sur des droits de propriété privés (au niveau des

entreprises), un régime concurrentiel (avec la création de plusieurs compagnies pétrolières) et la propriété d'Etat sur le sous-sol. La privatisation de masse¹ (par le système des vouchers) en 1992-1993 et le programme des *Loans for Shares* de 1995 ont, au sortir des années 1990, structuré l'industrie pétrolière russe autour d'un oligopole. Ce dernier est principalement constitué par des groupes industrialo-financiers majoritairement détenus par des investisseurs privés, au premier rang desquels des organismes financiers russes. Lukoil, Yukos, TNK, Surgutneftegaz et Sibneft assurent ainsi en 2003 près de 73 % de la production pétrolière russe et plus de 60 % des exportations (cf. tableau 1).

Au côté de ces acteurs, deux autres groupes, moins bien définis et surtout moins importants, émergent. Il s'agit d'une part des compagnies non verticalement intégrées de moyenne ou petite taille et d'autre part des compagnies majoritairement détenues par l'Etat (pour Rosneft et Slavneft jusqu'en 2002) ou par les gouvernements régionaux (Tatneft, Bashneft). Leur poids dans la production reste marginal, Rosneft représentant (en 2003) 4,8 % de la production pétrolière (cf. tableau 1).

**Tableau 1 : Les principales compagnies pétrolières russes en 2003
(en termes de production)**

	Compagnies	Production Mb/j, 2003	Exportations de brut Mb/j, 2004
Compagnies verticalement intégrées privées			
1. Détenues par des banques extérieures	Yukos	1,6	0,6
	TNK-BP	1,2	0,58
	Sibneft	0,6	0,2
2. Détenues par des <i>Insiders</i>	Lukoil	1,6	0,59
	Surgutneftegaz	1,1	0,41
Total		6,1	2,38
Compagnies majoritairement détenues par l'Etat ou les Régions			
- Etat	Rosneft	0,4	0,1
- Régions	Bashneft	0,2	-
	Tatneft	0,5	0,23
Total	-	8,4	3,7

- *Les modalités d'accès aux ressources en hydrocarbures*

Ce modèle organisationnel est adossé à un système de droits d'accès aux ressources en hydrocarbures (régime minier) défini dans la *Subsoil Law* de 1992. Comme dans la quasi-totalité des pays (à l'exception notoire des Etats-Unis), les ressources en terre sont propriété de l'Etat en vertu de la Constitution de la Fédération de Russie, approuvée le 12 décembre 1993. L'objectif de cette loi est donc de définir très précisément les conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures pour les différents acteurs impliqués

¹ Cette dernière fait suite à un vaste mouvement de réorganisation industrielle qui voit l'émergence de holding verticalement intégrées de la production jusqu'à la distribution en passant par le raffinage, selon un modèle classique dans les économies de marché.

(compagnies nationales, compagnies pétrolières internationales...) au travers d'un régime de licence. Ce contrat administratif, apparenté à la forme concessionnaire (Smith et al., 2000), permet à l'Etat de concéder aux compagnies pétrolières un droit d'exploration et un droit de développement des ressources en hydrocarbures. Le principe du « *Two-key* » (Skyner, 2005) ouvre la voie à une gestion conjointe, Etat fédéral-Régions, des ressources en hydrocarbures voire dans certain cas le transfert pur et simple de la propriété du sous-sol de l'Etat fédéral et l'affectation de son usage à certaines Régions.

Ce dispositif est complété en 1995 par la loi sur les accords de partage de production². Cette dernière est censée assurer un cadre juridique permettant de sécuriser les investissements étrangers. Au travers d'un contrat, ce régime juridique définit un certain nombre d'obligations (en termes d'investissements dans l'exploration et la production, en termes de rythme de production...) et un certain nombre de droits, notamment quant à la propriété du pétrole une fois produit.

- *Le modèle de concurrence*

En créant plusieurs compagnies pétrolières sur la base des associations de production de l'ancien ministère du pétrole, la réforme entendait établir un marché concurrentiel. Dans les faits, le caractère essentiellement régional des réserves, les modalités d'intégration des sociétés de production, de raffinage et de distribution, le maintien de certains mécanismes de prix administrés, les processus de concentration, ont conduit à ce que les principales compagnies pétrolières se trouvent être en position de quasi-monopole sur leur marché régional (Khartukov, 2001).

2. Modèle libéral et évolution de la production pétrolière

L'enjeu principal de cette réforme était, au travers de la définition de droits de propriété privés, d'inciter à des comportements efficaces. Ces derniers devaient garantir la croissance de long terme de l'industrie pétrolière grâce à d'importants gains de productivité (soit une rationalisation de l'utilisation des facteurs de production) mais aussi au travers d'un développement plus équilibré (notamment entre la production et l'exploration) assurant le renouvellement de la réserve. Ce schéma était censé se substituer à la gestion extensive et de court terme des ressources en hydrocarbures issue d'un mode de coordination et de développement par les plans tendus de l'économie planifiée.

Au regard de ces objectifs, les résultats apparaissent ambigus dans la mesure où le devenir de long terme de l'industrie pétrolière russe (notamment en termes de croissance de la production) semble tout aussi incertain qu'à la fin des années 1980. Paradoxalement

² Cette loi a été modifiée en 2003. Désormais la forme contractuelle des accords de partage de production est l'exception plutôt que la règle. Seuls les gisements qu'aucun investisseur ne s'est déclaré prêt à développer sous le régime normal de la licence peuvent faire l'objet d'un accord de partage de production. Bakoulev Pavel L. (2003), « Dramatic Changes to Production-Sharing regime », International Law Office, *Energy/Natural Resources*, 18 août 3 p.

(et même si les raisons diffèrent de l'époque soviétique), les stratégies de court terme centrées sur la maximisation de la production et des exportations continuent d'orienter le comportement des acteurs qui sont nés de la réforme libérale.

Le début des années 2000 a marqué le retour de la Russie sur la scène pétrolière internationale. Avec une production en 2007 de 9,87 Mb/j, elle s'est hissée au deuxième rang mondial derrière l'Arabie saoudite. Toutefois depuis 2005, on note un net essoufflement de la croissance de la production qui n'a été que de 2,3 % en 2007, 2,1 % en 2006 et de 2,2 % en 2005. Cette évolution qui se confirme en 2008 pose la question du futur sur le moyen-long terme de la production pétrolière russe.

Ce ralentissement traduit un épuisement des facteurs qui ont été à l'origine de son rebond spectaculaire. Entre 1999 et 2004, l'essentiel de la production additionnelle est attribuable à deux principaux facteurs : le pétrole non extrait durant la période de transition où l'on a une baisse considérable de la production³, et celui laissé en terre en raison des pratiques d'extraction des années 1980. Une part essentielle de cette croissance s'explique donc par la réhabilitation des gisements existants et par l'application de techniques de récupération secondaires⁴, c'est-à-dire par un meilleur (et plus intensif) développement des gisements de Sibérie occidentale hérités de l'époque soviétique. Cette logique, expression de comportements de court terme visant à maximiser la production et donc les exportations (soit des comportements de *cash stripping*), s'avère difficilement reproductible (Kryukov et Moe, 2007).

A l'inverse, les investissements plus risqués et de plus long terme dans l'exploration, qui permettent d'assurer le renouvellement de la réserve, ont largement été négligés durant toute cette période. Si sous le régime soviétique, les additions aux réserves ont excédé la production, ce n'est plus le cas depuis le milieu des années 1990. En 2005 et 2006, les additions aux réserves auraient été supérieures à la production, mais du fait essentiellement de la réévaluation du potentiel des gisements développés grâce à de nouvelles technologies (Kryukov et Moe, 2007).

Les stratégies des compagnies pétrolières se caractérisent ainsi par une aversion au risque marquée. Pour la plupart, la croissance de leur réserve résulte d'une part de stratégies de fusion et d'autre part de la confirmation de réserves existantes. Les investissements dans l'exploration restent très faibles durant toutes les années 1990. Entre 1988 et 1994, le volume d'investissement réalisé dans la prospection a diminué de 60 % puis baissé de 30 % en 2002 et 2003. Qui plus est, ceux-ci sont peu centrés sur l'exploration de nouvelles zones, activité qui supposerait des investissements plus risqués avec des temps de retour plus longs.

³ En 1994, 24 % des puits russes avaient été fermés.

⁴ Selon le World Energy Outlook de l'AIE de 2003, plus de la moitié de la hausse de la production est attribuable à trois compagnies, Yukos, Sibneft et Surgutneftegaz. Les deux premières ont massivement investi dans les technologies de récupération assistée (hydro-fracture, forages horizontaux).

Sur le moyen/long terme, l'évolution de la production dépendra du développement de nouveaux gisements, susceptibles de prendre le relais de ceux de la période soviétique arrivés à maturité et donc du renouvellement des réserves en hydrocarbures de la Russie. Pour ce faire, un autre schéma de croissance que celui de type extensif (et de court terme) devra s'imposer. Ceci suppose une modification sensible des comportements des compagnies pétrolières russes concernant leur politique d'investissements et donc la définition de nouvelles incitations économiques mieux aptes à orienter les stratégies d'investissement vers l'exploration.

3. L'impasse institutionnelle : l'impossible effectivité des droits de propriété privés sur les actifs pétroliers

A l'évidence, les stratégies court termistes de gestion de la ressource pétrolière des compagnies russes s'apparentent à celles d'acteurs dont les droits de propriété ne sont pas sécurisés (Gaddy et Ickes, 2006). La sécurisation de ces droits apparaît donc comme un prérequis nécessaire pour permettre d'inscrire les compagnies russes dans un horizon temporel plus long. A notre sens, la volonté désormais affichée de l'Etat russe d'assurer l'effectivité de ses droits de propriétés sur les ressources en terre constitue un basculement de la hiérarchie institutionnelle impliquant des contraintes particulières à la sécurisation des droits de propriété privés sur les actifs pétroliers. Ces derniers ne peuvent assurer leurs rôles fonctionnels de diminuer l'incertitude des opérateurs vis-à-vis des actions de l'Etat et de les inciter à développer des stratégies visant la maximisation de la valeur actualisée de la ressource pétrolière (*cf.* encadré 1).

Encadré 1 : Le rôle fonctionnel des institutions formelles dans l'analyse de la NEI

Dans un article à vocation synthétique sur la NEI, Williamson rappelle que ce courant se structure autour de deux niveaux d'analyse des institutions : l'environnement institutionnel et les structures de gouvernance (Williamson, 2000). Ces dernières sont les règles d'ordre privé définies par les individus afin d'encadrer leurs transactions (*cf. infra*). Quant à l'environnement institutionnel, il recoupe les institutions formelles telles qu'elles sont appréhendées par North, c'est-à-dire les contraintes formelles définies par les hommes pour structurer leurs interactions (constitution, lois, droits de propriété) ainsi que les éléments permettant leur mise en application, organes judiciaires et « capacité » administrative d'un Etat notamment (North, 1990). Selon North, les droits de propriété qui prévalent sur les actifs constituent l'une des institutions de coordination les plus importantes à considérer. Les modalités prises par le système de droits de propriété vont en effet déterminer, pour une grande part, le niveau des activités entreprises par les individus, tant dans le domaine de l'échange que dans celui de la production. Deux raisons à cela sont identifiées. En premier lieu, la sécurisation des droits de propriété participe à la domestication de ce que North appelle l'incertitude de « l'environnement humain » (North, 2005). Cette incertitude renvoie à l'impossible anticipation de la part des individus des actions des personnes avec qui ils interagissent. Elle introduit un biais inhibant susceptible de restreindre le volume des échanges au sein d'une économie. Du point de vue du possesseur d'un actif, la sécurisation de ses droits de propriété introduit

une prévisibilité plus grande dans ses relations avec les tiers en raison des contraintes juridiques qu'elle impose à ces derniers. La seconde raison tient à ce que le système de droit de propriété est déterminant de la structure incitative qui s'exerce sur les individus dans la gestion des actifs. En particulier, la sécurisation de droits de propriété complets sur les actifs est perçue comme la condition nécessaire pour inciter les agents à mettre en œuvre des stratégies productives, ayant pour objectif le maintien ou l'accroissement de la valeur des actifs (Alston et Mueller, 2005).

Deux facteurs principaux fondent la contradiction entre l'effectivité des droits de propriété privés sur les actifs et celle des droits de propriété étatiques sur les ressources. En premier lieu, la crédibilité des engagements contractuels de l'Etat demeure problématique aux yeux des compagnies en raison du statut juridique différent des deux partenaires, l'Etat étant à la fois partie prenante à la transaction et autorité ultime légitime en charge de la protection des droits (Noël, 2000). Cette contradiction est susceptible d'être surmontée, en particulier par le recours au droit international ou par l'opportunité offerte aux compagnies de se tourner vers des organes juridiques indépendants au sein du pays. Deux conditions qui sont très partiellement remplies en Russie (Tompson, 2005 ; Reynolds et Kolodziej, 2007). La propriété privée sur les actifs pétroliers ne peut donc permettre une diminution de l'incertitude. Le second facteur est le caractère temporaire et partiel du droit d'accès à la ressource octroyé aux compagnies privées par l'Etat. En effet, l'accès aux ressources par les compagnies se réalise au travers de l'acquisition de licences ou la signature d'accords de partage de production dont la durée de validité est nécessairement limitée. En outre, la volonté légitime des Etats à contrôler le rythme de déplétion des ressources induit nécessairement une atténuation du droit d'usage de l'actif transféré aux compagnies.

Un second facteur participe à contraindre les possibilités de sécurisation des droits de propriété sur les actifs pétroliers en Russie. Il tient à l'illégitimité avec laquelle est perçu par la population russe le programme de privatisation des actifs pétroliers (Stiglitz, 2007 ; Sapir, 2007). Rappelons que ce processus s'est déroulé au travers du programme *Loans for Shares* grâce auquel les oligarques ont acquis le droit de contrôle des actifs, à la suite de ventes aux enchères particulièrement opaques et pour des prix sous-évaluant largement leurs valeurs. Comme le souligne Sapir, « *la population russe continue de penser, non sans quelques bonnes raisons, qu'elle a été massivement spoliée. Elle est donc structurellement en position de contestation et de revendication par rapport aux pouvoirs politiques et économiques. Le pouvoir politique, pour maintenir son autorité, est alors contraint de se tourner contre le pouvoir économique issu des privatisations* » (Sapir, 2007, p. 28-29). Conséquemment, l'engagement crédible de l'Etat à sécuriser les droits de propriété sur les actifs demeure foncièrement et structurellement problématique. A cet égard, les évolutions des positions définies par V. Poutine vis-à-vis des oligarques, particulièrement ceux opérant dans le secteur pétrolier, témoignent des contraintes et du cercle vicieux induit par l'illégitimité de la privatisation des actifs. Lors du premier mandat les relations entre les autorités et les oligarques se sont structurées autour du « pacte » informel selon lequel l'Etat s'engageait à ne pas revenir sur le résultat des privatisations, dès lors que les oligarques investissaient de manière productive en Russie et s'acquittaient de leurs obligations fiscales. L'inefficacité de ce pacte à modifier les

incitations des oligarques, du moins dans le secteur pétrolier, témoigne des difficultés, sans doute rédhibitoires, induites par l'illégitimité de la privatisation pour assurer la sécurisation de ces droits par un engagement crédible de l'Etat⁵.

II- La reprise en mains de l'Etat : vers une plus grande cohérence de l'arrangement institutionnel ?

L'ineffectivité des droits de propriété sur les actifs pétroliers ne constitue sans doute pas un empêchement rédhibitoire à la délégation des activités de l'amont pétrolier à des compagnies privées. Néanmoins, force est de reconnaître que cette donnée de l'environnement institutionnel pose des problèmes de coordination particuliers, auxquels la structure de gouvernance définie par l'Etat doit répondre. Il s'agit en particulier de voir si l'Etat russe est en mesure de définir des arrangements contractuels aptes à structurer les incitations des compagnies dans un horizon temporel plus long. Conformément à la ligne de réflexion de la NEI portant sur les liens de complémentarité entre les différentes institutions, cette capacité est jugée à l'aune des spécificités de l'environnement institutionnel russe (Cf. encadré 2). A notre sens, celles-ci contraignent fortement les possibilités de réformer de manière adéquate la structure de gouvernance encadrant la transaction, la politique des licences et le régime fiscal notamment.

Encadré 2 : Les liens de complémentarité entre l'environnement institutionnel et les structures de gouvernance

La branche de l'économie des coûts de transaction (ETC) au sein de la NEI est celle qui prend pour objet d'étude les structures de gouvernance (Williamson, 2005). Ces dernières sont entendues comme le cadre contractuel implicite ou explicite au sein duquel les transactions prennent place. Ces règles d'ordre privé sont rendues nécessaires afin de prémunir les parties-prenantes d'une transaction contre les comportements potentiellement opportunistes de leur partenaire. Cette tendance comportementale attribuée aux individus par Williamson est responsable de l'ensemble des problèmes de coordination susceptibles de se manifester en raison de l'existence d'asymétries d'information. Comparativement aux autres théories des contrats qui s'attachent à définir les arrangements contractuels aptes à surmonter ces problèmes, l'ECT pose le postulat que les problèmes de coordination ne peuvent être résolus que partiellement grâce à des arrangements incitatifs *ex ante*. L'opportunisme *ex post* à la transaction demeure probable et les institutions de la gouvernance ont principalement comme objectif de minimiser les risques de son occurrence.

⁵ Si ce facteur d'empêchement à l'effectivité de la fonctionnalité des droits de propriété sur les actifs pétroliers peut apparaître propre à la situation russe, il convient ici de souligner l'idée développée par J. Stiglitz. Ce dernier insiste sur le fait que la privatisation du secteur pétrolier – entendue au sens de la délégation des activités de l'amont pétrolier à des compagnies privées - ne peut que très difficilement se réaliser sans l'occurrence de phénomènes de collusion entre les agents de l'Etat et les compagnies. Dans cette perspective, toute privatisation est entachée d'une illégitimité forte rendant inefficaces les droits de propriété privés sur la ressource. (Stiglitz, 2007, p. 35-36)

Si la branche de l'ECT considère à l'origine que les spécificités des transactions, et donc les problèmes particuliers de coordination qu'elles posent, constituent le prisme unique à travers lequel il convient de juger de la pertinence des modalités prises par les différentes structures de gouvernance, la nécessité de prendre également en considération dans l'analyse les caractéristiques de l'environnement institutionnel s'impose à l'heure actuelle (Saussier et Yvrande-Billon, 2007). Deux liens de complémentarité entre l'environnement institutionnel et le choix d'une structure de gouvernance adéquate sont mis en avant. En premier lieu, les formes prises par les institutions formelles sont, au même titre que les spécificités de la transaction, des éléments déterminants des problèmes de coordination auxquels doivent répondre les structures de gouvernance. Cela tient à leur influence sur les incitations des individus et leur capacité plus ou moins grande à réduire l'incertitude à laquelle ils sont confrontés lors de leurs interactions (Williamson, 1991). En second lieu, les spécificités de l'environnement institutionnel, principalement les institutions juridiques et les capacités administratives d'un pays, affectent la faisabilité de mise en œuvre de telle ou telle structure de gouvernance. Des arrangements contractuels s'étant montrés aptes à surmonter les problèmes particuliers de coordination induits par une transaction peuvent se révéler inefficaces au sein d'un autre environnement institutionnel (Levy et Spiller, 1996). Ainsi, l'environnement institutionnel impose des contraintes spécifiques sur le choix adéquat des structures de gouvernance encadrant une transaction ; il affecte tant l'efficacité relative intrinsèque des structures de gouvernance que les possibilités de leur mise en œuvre.

1. Les contraintes à l'amélioration de la structure de gouvernance encadrant la transaction

Le régime fiscal est sans doute l'élément pivot des contrats pétroliers, car il offre un instrument de régulation aux mains de l'Etat pour discipliner les incitations des compagnies dans leurs stratégies de gestion de la ressource en terre. A plusieurs égards, le régime fiscal qui s'applique à l'heure actuelle dans l'amont pétrolier russe n'est pas en mesure de remplir une telle fonction. Plus que le niveau total des taxes dont doivent s'acquitter les compagnies, le principal problème tient à la forme prise par ces taxes (Ahrend et Tompson, 2006). Outre la taxe sur les profits, les réformes introduites en 2002 organisent le régime fiscal russe autour de deux taxes principales : l'une sur l'extraction des ressources minérales, l'autre taxe sur les exportations. La première prend la forme d'une taxe fixe s'appliquant sur le niveau de production de chaque gisement. Le taux demeure insensible au niveau et à l'évolution des coûts de production des gisements. La seconde est une taxe visant le volume d'exportation de chaque compagnie. Les taux de ces deux taxes sont périodiquement ajustés en fonction de l'évolution des cours internationaux du pétrole. Cela permet à l'Etat de capter les surprofits induits par la forte croissance des cours. La faille principale de ces outils fiscaux réside dans l'indifférenciation des taux eu égard des coûts d'exploration et d'extraction entre les différents gisements. Les effets induits par cette inflexibilité participent à inciter les opérateurs à développer des stratégies de court terme. Il semble en effet que la rentabilité des nouveaux gisements, très coûteux et techniquement très difficiles à développer soit

loin d'être garantie (CERA, 2007). A l'inverse, les opérateurs des gisements géants de Sibérie Occidentale captent la majeure partie des profits. Cela renforce indéniablement les incitations des compagnies à extraire rapidement les réserves (Konopliank, 2003).

Si les autorités sont bien sûr au fait des effets pervers induits par la structuration du régime fiscal autour de taxes visant le niveau de production et le chiffre d'affaire des compagnies, les arrangements n'ont jusqu'à ce jour modifié le système qu'à la marge⁶. L'explication de ce paradoxe semble tenir aux difficultés que rencontre l'Etat pour contrôler *ex post* les compagnies afin de se prémunir contre leurs stratégies d'évasion fiscale dès lors que des taxes flexibles sont introduites. Les coûts de contrôle induits par la mise en place des taxes flexibles contraignent de manière relativement forte leur effectivité par rapport aux taxes sur le volume de production. L'Etat doit en effet être en mesure de contrôler à la fois les prix de vente du brut et les coûts de production de chaque gisement. Sinon, le risque est fort que les compagnies profitent de leurs avantages informationnels pour minimiser artificiellement leurs obligations fiscales. Indéniablement, ce risque est devenu réalité avant la réforme de 2002. En témoignent l'ampleur prise par le mécanisme de transfert des prix et le gonflement artificiel des coûts de production opéré par les compagnies (Kryukov et Moe, 2007)⁷. Face à ces difficultés, les autorités russes préfèrent donc structurer leur régime fiscal autour de taxes relativement simples à administrer, au prix du système incitatif problématique qu'elles engendrent (Dienes, 2004). Les capacités administratives de l'Etat russe freinent donc fortement une réforme profonde du régime fiscal pourtant nécessaire afin d'orienter les comportements des opérateurs notamment vers des horizons de temps plus longs.

Comme le régime fiscal, le cadre législatif défini par l'Etat russe pour ouvrir son amont pétrolier n'est pas à même de discipliner les incitations des compagnies. Il contribue au contraire à les structurer dans un horizon temporel de court terme (Kryukov et Moe 2007). Il semble que les capacités de régulation de l'administration russe ne puissent assurer l'effectivité d'une régulation adéquate des activités par le biais du régime des licences. En premier lieu, les licences sont des permis attribués et contrôlés par des commissions administratives. Conséquemment, au sein de l'environnement institutionnel russe marqué par une corruption prégnante, cette procédure de régulation n'est pas à même de sécuriser les anticipations des compagnies concernant leur accès à la ressource. En outre, l'acquisition des droits de production pour une compagnie ayant exploré et découvert un gisement est loin d'être garantie actuellement. La réticence des compagnies à engager des capitaux conséquents dans l'exploration de nouveaux gisements est renforcée. A cette incertitude sur les droits des compagnies se conjugue celle tout aussi forte portant sur leurs obligations. Le contenu de la majorité des licences demeure très sommaire en ce qui concerne les travaux obligatoires que les compagnies doivent engager ou les éléments à respecter lors de la définition de leurs plans de développement. Cette

⁶ Il s'agit principalement des exemptions de la taxe sur l'extraction des ressources naturelles dont peuvent bénéficier les opérateurs explorant les gisements localisés en Sibérie Orientale (CERA, 2007, p. 8).

⁷ Concernant le mécanisme de transfert des prix, se référer notamment aux travaux de la Banque mondiale. (World Bank, 2004)

absence de base formelle ne peut que participer au caractère discrétionnaire des décisions des commissions en charge de la surveillance des opérations, du moins du point de vue des opérateurs⁸.

Jusqu'à ce jour, les projets de réforme visant à offrir aux compagnies une plus grande stabilité et prévisibilité n'ont pas abouti. Une nouvelle fois, l'environnement institutionnel russe semble imposer des contraintes fortes. A titre d'exemple, le projet du ministère des ressources naturelles présenté en 2005 vise une transition du régime administratif d'octroi de licences à un système fondé sur la signature de contrats de droit civil stipulant l'égalité juridique des partenaires et favorisant le recours aux tribunaux pour le règlement des différends éventuels. Comme l'a argumenté W. Tompson, la faible indépendance des tribunaux pourrait en pratique n'améliorer qu'à la marge les incitations des opérateurs (Tompson 2005).

2. Les réponses organisationnelles

C'est au regard des contraintes relatives à la modification adéquate des institutions formelles que les actions du Kremlin vis-à-vis de l'industrie pétrolière peuvent être rendues intelligibles. L'ouverture de l'amont pétrolier à des opérateurs privés au sein d'un environnement institutionnel rendant inopérants les arrangements contractuels aptes à répondre aux problèmes de coordination induits par les spécificités de la transaction, peut être caractérisée d'incohérence institutionnelle. Cette incohérence a appelé une réorganisation de l'industrie pétrolière. Si la « reprise en mains » par l'Etat est une caractéristique importante de cette réorganisation, elle n'épuise pas l'ensemble des évolutions actuelles.

L'augmentation de l'actionnariat de l'Etat dans le capital de certaines compagnies pétrolières est une des premières lignes de la réorganisation de l'industrie pétrolière. Elle a pour conséquence essentielle de faire coexister des formes de propriété multiples au sein de ce secteur. A côté des compagnies privées que sont Lukoil et Surgutneftegaz, sont apparues deux entreprises verticalement intégrées majoritairement détenues par l'Etat, Rosneft et Gazprom. L'irruption de la grande société gazière sur la scène pétrolière russe (notamment au travers de l'achat de Sibneft en 2005) constitue de fait le deuxième élément de la restructuration de ce secteur. L'Etat contrôle aujourd'hui un peu plus de 30 % de la production pétrolière, ce qui en termes de droits de propriété modifie la nature de l'oligopole pétrolier créé dans les années 1990 (*cf.* tableau 2).

Cette montée en puissance de l'Etat dans l'actionnariat des grandes compagnies pétrolières russes s'accompagne d'un durcissement des conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures de la Russie. Ce durcissement s'est d'abord opéré au détriment des Régions. Les différents amendements relatifs à la loi sur le sous-sol ont ainsi mis fin au principe d'attribution conjointe Etats-Régions des licences d'exploration et de

⁸ Notons que les réaffectations de licences n'ont été à ce jour que peu observées en pratique. Néanmoins, les menaces de révocation de licence sont souvent instrumentalisées par les autorités pour privilégier l'entrée au sein des consortiums de compagnies publiques.

développement au profit de l'Etat. Les Régions ne jouent plus qu'un rôle consultatif dans ce domaine. Le contrôle accru de l'Etat sur l'attribution des ressources s'opère également au détriment des investisseurs étrangers, même si un nouveau projet de loi sur l'utilisation du sous-sol, en préparation depuis de longs mois, tarde à être approuvé. Il semblerait toutefois que l'élaboration d'une liste de gisements qualifiés de stratégiques pour lesquels le principe d'appel d'offre ne serait pas appliqué (l'Etat se réservant le droit de choisir les compagnies devant développer les gisements) semble acquise. De plus, les récentes entrées de Gazprom dans l'accord de partage de production de Sakahline II ou dans le développement de Kovykta tendraient à démontrer que le développement de gisements importants ne se fera pas sans qu'une compagnie d'Etat russe soit impliquée (si possible majoritairement). Une telle évolution n'exclut pas les investisseurs étrangers mais offre une ouverture limitée, contrôlée par l'Etat, du territoire russe en fonction de ses objectifs.

**Tableau 2 : Les principales compagnies pétrolières russes en 2007
(en termes de production)**

	Compagnies pétrolières	Production en Mb/j
Compagnies privées	Lukoil	1,83
	TNK-BP	1,39
	Surgutneftegaz	1,29
	Slavneft (50 privé, 50 public)	0,42
	RussNeft	0,28
	Yukos	0,18
Compagnies d'Etat	Rosneft	2,03
	Gazprom	0,91
	<i>Dont GazpromNeft</i>	0,65
Compagnies régionales	Tatneft	0,52
	Bashneft	0,23
Autres (dont les PSA)		0,74
Total		9,82

Source : « Russia's Output Surge Slows To a Crawl ».- *PIW*, 28 janvier 2007, p. 3.

Si ce « nouveau » modèle organisationnel n'est pas encore parfaitement stabilisé et défini, il ne semble pourtant pas que l'on s'oriente vers un modèle de type OPEP. Ce dernier articule en effet propriété publique totale du capital des compagnies énergétiques entreprise en monopole et accès aux ressources naturelles pour la seule compagnie d'Etat, soit une fermeture totale du territoire aux investisseurs étrangers (Boussena et Locatelli, 2005). Différents éléments tendraient à le prouver. La coexistence des différentes formes de propriété se retrouve au sein même des compagnies russes, aucune d'entre elles n'étant totalement détenue par l'Etat. Gazprom comme Rosneft ont diversifié leur actionariat en direction des investisseurs privés, qu'ils soient d'origine nationale ou internationale. Il est significatif que l'augmentation de la part de l'Etat dans le capital de Gazprom (de 38 à 51 %) se soit dans le même temps accompagnée de la libéralisation de son marché des actions (Locatelli, 2007). Par ailleurs, la particularité de la Russie réside dans la présence de deux compagnies d'Etat dans le secteur pétrolier qui tendent de plus en plus à se trouver en concurrence, notamment pour l'attribution des licences d'exploration et de développement de nouveaux gisements. Enfin les stratégies

d'internationalisation, qu'elles se concrétisent par une politique de descente en aval sur les marchés européens⁹ ou par une tentative de diversification à l'étranger du portefeuille de réserves, témoignent d'une volonté marquée de ces acteurs de s'intégrer à l'économie mondiale et de se positionner en concurrents des principales compagnies pétrolières internationales.

En conclusion : Les perspectives d'évolution de la production pétrolière russe

Le profil de production de l'industrie pétrolière russe sur le long terme sera en partie déterminé par la capacité du modèle organisationnel issu des évolutions actuelles à assurer le renouvellement des réserves. A cet égard, il convient de répondre à la question suivante : l'imposition d'une compagnie nationale au sein des consortiums est-elle susceptible d'induire une gestion de plus long terme des ressources pétrolières de la part des opérateurs? Deux réponses, qui diffèrent selon leur degré d'optimisme, peuvent être avancées et permettent d'esquisser deux schémas d'évolution de la production pétrolière à moyen/long terme.

Il peut être argumenté que les compagnies nationales, Rosneft en particulier, connaissent également des droits de propriété atténués et développent des stratégies propres en réponse au cadre institutionnel dans lequel elles évoluent. Dans cette perspective, il est difficilement envisageable de percevoir une modification de la gestion des ressources par les opérateurs (Kalyuzhnova et Nygaard, 2008 ; Krjukov et Moe, 2007)¹⁰. Dans ce cas, la reprise en main ne se traduit pas par une modification de la structure de gouvernance et laisse perdurer des stratégies de court terme de la part des opérateurs. Un plateau au niveau de production actuel, voire peut-être à un niveau relativement supérieur¹¹, pourrait en découler, suivi d'un déclin rapide. Sur la base d'un niveau de réserves russes identifiées de 124,4 Gb - estimations parmi les plus plausibles - une stabilisation au niveau de production actuel de 10 Mb/j amènerait un épuisement relatif des réserves russes au-delà de 2020 (scénario optimiste du ministre Yusufov, graphique 1). Après une décennie de déclin rapide, la Russie produirait aux alentours de 5 Mb/j en 2030.

Mais l'analyse menée ici de la complémentarité entre les institutions de coordination permet néanmoins d'avancer une perspective peut être plus optimiste. Si les compagnies nationales permettent aux autorités de diminuer leurs déficits informationnels et de diminuer ainsi les coûts de contrôle *ex post* des compagnies, une réforme adéquate des

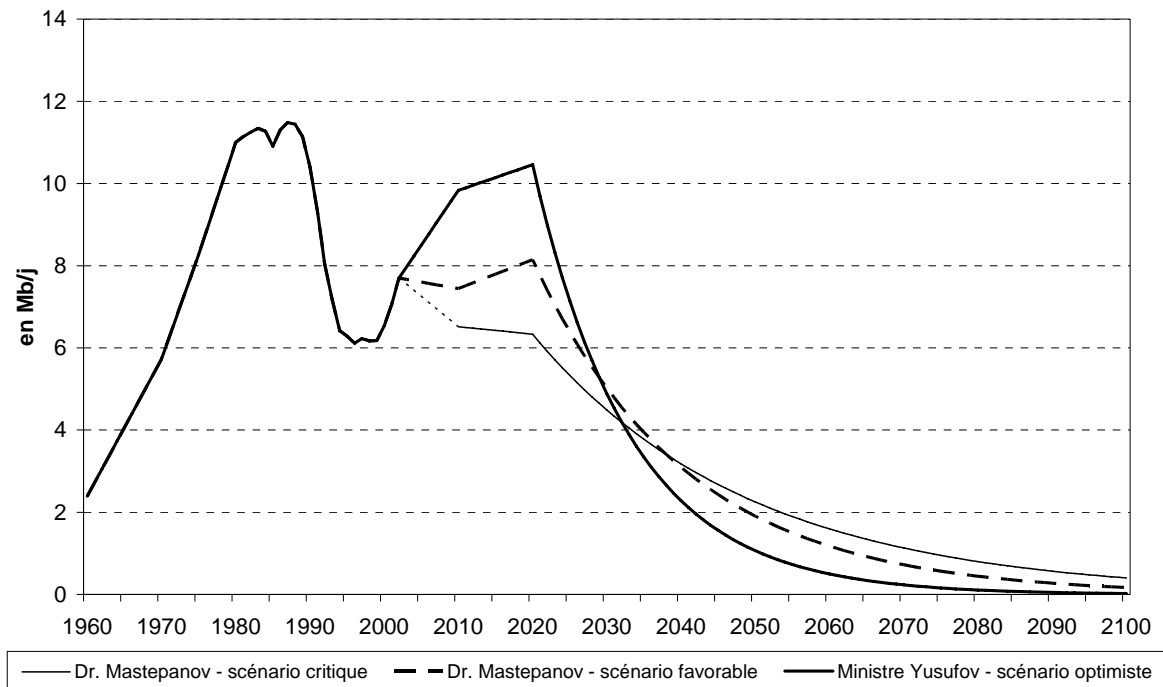
⁹ A ce jour, ce sont Lukoil et Gazprom qui ont le plus nettement développé ces logiques. L'intégration vers l'aval des marchés européens est en particulier pour Gazprom une réponse à la libéralisation des marchés gaziers de l'UE (Locatelli, 2007).

¹⁰ Il est sans doute encore trop tôt pour analyser les stratégies de gestion de la ressource pétrolière par les compagnies nationales. Indéniablement, jusqu'à un passé récent, les compagnies publiques ne se sont pas démarquées de leurs homologues privées pour ce qui est des efforts engagés dans l'exploration de nouveaux gisements (Krjukov et Moe, 2007). L'analyse récente du CERA tend néanmoins à montrer que Rosneft et Gazprom se posent désormais en leaders de l'exploration en Sibérie Orientale (CERA, 2007).

¹¹ L'hypothèse d'une production de 12 Mb/j a pu être avancée par des compagnies comme Yukos. Mais elle est aujourd'hui rejetée par Lukoil pour qui la Russie ne devrait pas dépasser un maximum de production de 10 Mb/j. « Oil production in Russia has peaked, warns Lukoil executive ».- *Financial Times*, 15 avril 2008.

arrangements contractuels pourrait être envisagée : l'introduction d'une plus grande flexibilité au sein du régime fiscal et la définition de termes des licences plus à même d'offrir de la stabilité aux compagnies. L'alternative est donc celle d'une modification des stratégies des opérateurs, soit par un contrôle direct effectif de Rosneft et Gazprom par les autorités, soit par une modification des arrangements contractuels. Un plateau plus large, suivi d'un déclin moins marqué, pourrait alors être observé (cf. graphique 1). Les deux scénarios de Dr. Mastepanov tendent à montrer qu'une modération du niveau de production à 6-7 Mb/j permettrait un déclin moins rapide de la production, permettant à la Russie d'éviter d'être importatrice nette de pétrole avant la moitié du XXI^{ème} siècle.

Graphique 1 : Profils de production potentiels sur base des réserves identifiées



Ces deux perspectives montrent que la réussite du pari engagé par les autorités russes dépend fondamentalement des relations qui vont se nouer entre l'Etat fédéral et les compagnies nationales

Références

Ahrend Rudiger (2006), "Russia's Post-Crisis Growth: Its Sources and Prospects for Continuation", *Europe-Asia Studies*, Vol. 58, n°1, pp. 1-24.

Ahrend Rudiger & Tompson William (2006), "Realising the Oil Supply Potential of the CIS: The Impact of Institutions and Policies", *OECD Economics Department Working Papers*, n°484, OECD Publishing.

Alston Lee J. & Mueller Bernardo (2005), "Property right and the State", in C. Ménard & M. M. Shirley (Eds.), *Handbook of New Institutional Economics*, Springer, The Netherlands, pp. 573-590.

Amable Bruno (2005), *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Edition du Seuil, Paris.

Aoki Masahiko (2001), *Toward a Comparative Institutional Analysis*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

Aslund Anders (2006), "Russia's Energy Policy: A Framing Comment", *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 47, n°3, pp. 321-328.

Bakoulev Pavel L. (2003), « Dramatic Changes to Production-Sharing regime », *International Law Office, Energy/Natural Resources*, 18, 3p.

Balzer Harley (2005), "The Putin Thesis and Russian Energy Policy", *Post-Soviet Affairs*, Vol. 21, n°3, pp. 210-225.

Boussena Sadek, Pauwels Jean-Pierre, Locatelli Catherine & Swartenbroekx Carine (2006), *Le défi pétrolier. Questions actuelles du pétrole et du gaz*, Vuibert, Paris.

Boussena Sadek & Locatelli Catherine (2005). "Towards a more coherent oil policy in Russia?", *Opec Review*, vol. XXIX, n° 2, pp. 85-105

Brousseau Eric & Glachant Jean-Michel (2002), "The Economics of Contracts and the Renewal of Economics", in Brousseau Eric & Glachant Jean-Michel [Ed.], *The Economics of Contracts. Theories and Applications*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 3-30.

Cambridge Energy Research Associates (2007), *In Search of a Growth Formula. How Will the State Companies Develop Their New Assets?*, CERA Russian and Caspian Energy Watch.

Dienes Leslie (2004), "Observations on the Problematic Potential of Russian Oil and the Complexities of Siberia", *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 45, n°5, pp. 319-345.

Furubotn Eirik G. & Pejovich Svetozar (1972), "Property rights and Economic Theory: A Survey of Recent Literature", *Journal of Economic Literature*, Vol. X, n°4, pp. 1137-1162.

Gaddy Clifford G. & Ickes Barry W. (2005), "Resource Rents and the Russian Economy", *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 46, n°8, pp. 559-583.

Kalyuzhnova Yelena & Nygaard Christian (2008), "State Governance Evolution in Resource-Rich Transition Economies: An Application to Russia and Kazakhstan", *Energy Policy*, forthcoming.

Khartukov Eugene (2001), "Russia's Oil Business: Any Niche for a National Company?", *The Journal of Energy and Development*, Vol 25, n° 2, pp. 217-238.

Konoplianik Andreï (2003), "A Struggle for Mineral Rent", *Petroleum Economist*, Vol. 70, n°8, pp. 23-24.

Kryukov Valery & Moe Arild (2007), "Russia's Oil Industry: Risk Aversion in a Risk-Prone Environment", *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 48, n. 3, pp. 341-357.

Locatelli Catherine (2007) "Les enjeux de la réorganisation du secteur pétrolier russe : vers un nouveau modèle privé-Public", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol 38, n° 1, pp. 131-150.

Levy Brian & Spiller Pablo T. [Eds] (1996), *Regulations, Institutions, and Commitment. Comparative Studies of Telecommunications*, Cambridge University Press, Cambridge.

Milov Vladimir, Coburn Léonard & Danchenko Igor (2006), "Russia's Energy Policy, 1992-2005", *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 47, n°3, pp. 310-338.

Noël Pierre (2000), "La constitutionnalisation du régime juridique international des investissements pétroliers et la reconstruction du marché mondial », *Cahier de recherche du LEPH-EPE n°20*, LEPH-EPE.

North Douglas C. (2005), *Le processus du développement économique*, Edition d'Organisation, Paris.

North Douglass C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.

Reynolds Douglas B. & Kolodziej Marek (2007), "Institutions and the Supply of Oil: A Case Study of Russia", *Energy Policy*, Vol. 35, n°2, pp. 939-949.

Sagers Matthew J. (2006a), "The Regional Dimension of Russian Oil Production: Is a Sustained Recovery in Prospect?", *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 47, n°5, pp. 505-545.

Sagers Matthew J. (2006b), "Russia's Energy Policy: A Divergent View", *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 47, n°3, pp. 314-320.

Sapir Jacques (2007), "Quel bilan économique pour les années Poutine ?", *Document de travail du Centre d'études des modes d'industrialisation*, n°07-1, CEMI/EHESS. Consulté le 05/06/07 sur la page : <http://cemi.ehess.fr/document.php?id=981>

Saussier Stéphane & Yvrande-Billon Anne (2007), *Economie des coûts de transaction*, La Découverte, Collection Repères, Paris.

Skyner Louis (2005), "The Regulation of Subsoil Resource Usage; The Erosion of the « Two key » Principle and Its Inclusion Into the Framework of Civil Law", *Review Central and East European Law*, n° 2-4, p. 127-157.

Smith Ernest, Dzienkowski John, Anderson Owen, Conine Gary, Lowe John, Kramer Bruce (2000), *International Petroleum Transactions.- Second Edition*, Rocky Mountain Mineral Law Foundation, Denver, Colorado.

Stiglitz E. Joseph (2007), "The Role of the State", in M. Humphreys, J. Sachs, & J. E. Stiglitz [Eds], *Escaping the Resource Curse*, Columbia University Press, New York, pp. 23-52.

Tompson William (2007), "Back to the future? Thoughts on the Political Economy of Expanding State Ownership in Russia", in P. Vahtra and K. Liuhto [Eds], *Changes in economic power and strategic government policies in Russia*. London: Routledge. (Submitted). Consulté le 21/01/2008 sur la page : <http://eprints.bbk.ac.uk/509/>

Tompson William (2005), "Réécrire la loi sur les sous-sols en Russie : de la souveraineté au droit civil ?", *Russie.CEI.Visions*, n°3, IFRI.

Williamson Oliver E. (2000), "The New Institutional Economics: Taking Stock, Looking Ahead", *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXVIII, pp. 595-613.

Williamson Oliver E. (2005), "Transaction Cost Economics", in C. Ménard & M. M. Shirley (Eds.), *Handbook of New Institutional Economics*, Springer, The Netherlands, pp. 41-65.

Williamson Oliver E. (1991), "Comparative Organization: The Analysis of Discrete Structural Alternatives", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 36, n. 2, pp. 269-296.

World Bank (2004), *Russian Economic Report*, n°7, World Bank, Washington.